

Non-recours de la part des étrangères et étrangers

Congrès annuel ASPS

31 octobre 2018

Isabelle Steiner

Situation de départ

La précarité malgré le droit de rester en Suisse? Situations de vie et d'activité lucrative en cas d'autorisation de cas de rigueur selon l'art. 84, al. 5 Loi sur les étrangers (LEtr)

Exemple:

- Six personnes
- Homogénéité en termes de sexe
- Hétérogénéité en termes d'origine, de durée du séjour, de type de l'admission provisoire, de durée de détention d'une autorisation de séjour, d'âge et de composition familiale.

Enquête:

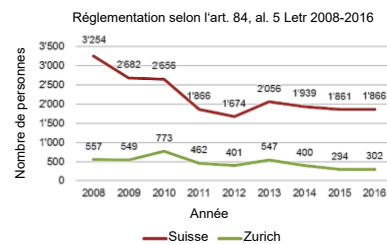
Interviews biographico-narratives selon Schütze (1976)

Analyse:

Analyse de narration selon Schütze (1981; 1983)

Situation de départ

- **Admission provisoire (F):** Décision d'asile négative, permis F à titre de mesure de substitution en raison d'un renvoi non exigible, impossible ou inadmissible (obstacles au renvoi)
- **Autorisation de séjour (B):** Droit légal à l'examen d'une demande de cas de rigueur après 5 ans (art. 84, al. 5 Letr); autorisation de séjour pour ressortissants d'Etats tiers (raison du séjour: activité lucrative) : durée de validité limitée à une année à chaque fois, pas d'autorisation obligatoire pour un changement de travail ou de domicile ni pour des voyages à l'étranger; accès aux assurances sociales et à l'aide sociale ordinaire assuré.
- **ZH:** 4'285 transformations de 2008 à 2016 (SEM, 2017)



Graphique 1: Chiffres de mouvements concernant les cas de rigueur selon l'art. 84, al. 5 LETR
Présentation réalisée par l'auteur selon SEM, 2017c

Motifs de la transformation

- Améliorer les perspectives professionnelles
 - Eviter des complications lors de la recherche d'un logement:

«Parce que, par exemple (raclement de gorge), ou pour un logement, tu remplis un formulaire et sur le formulaire, c'est écrit B ou C ou passeport suisse. Il n'y a pas de F (sourire) Et si tu as un permis F... tu oublies!» (Jalal, Z. 74-79)
 - Souscrire à des contrats (p. ex. téléphone portable ou compte bancaire)
→ Dépendance d'autres personnes
 - Elargir la mobilité
 - Se débarrasser de l'étiquette de réfugié (stigmatisation sociale)
 - Echapper à l'insécurité du statut de séjour :

«Toujours le problème, reste ou c'est pour un mois ou c'est pour un an ou dix ans, non?» (Florim, Z. 89-91)
- **Autorisation de séjour B comme stratégie pour reconquérir le pouvoir d'agir**

La politique suisse en matière d'immigration et d'asile

- Depuis le milieu du XIXe siècle, la Suisse est un **pays d'immigration** (D'Amato, 2008, p. 177ss.)
- La **politique d'asile suisse** débute après la 2ème Guerre mondiale. Depuis 1982, c'est un **domaine juridique à part entière**, né historiquement du droit des étrangers: nombreux points de contact et d'intersection (D'Amato, 2008, p. 177ss., Rochel, 2015, p. 27) (p. ex. le statut juridique des personnes admises à titre provisoire est défini dans la loi sur les étrangers)
- La politique d'asile subit une pression de plus en plus forte: plusieurs révisions de loi et une pratique de reconnaissance de plus en plus restrictive (Rochel, 2015, p. 185 ss.)
- **Depuis 2005**: La politique d'asile suisse est fortement influencée par l'Europe (Rochel, 2015, p. 29)
- **Marché du travail**: Les personnes au statut de requérant d'asile remplacent les anciens travailleurs immigrés (au moyen de la réglementation du marché du travail par les autorités) (Rochel, 2015, p. 185 ss.)
- **Les objectifs de la politique de migration** (SEM, 2017):
 - Assurer et développer la prospérité suisse
 - Protéger les personnes poursuivies (poursuite de la tradition humanitaire)
 - Donner un sentiment de sécurité aux personnes indigènes et immigrées

Pilotage du séjour: La politique suisse en matière d'intégration

- Depuis 1990, l'«**intégration des étrangers**» est une tâche politique de l'Etat
- Accord avec l'UE sur la libre circulation des personnes: perte de souveraineté
- Neutralisation de la dichotomie Suisses – étrangers et établissement de personnes intégrées vs non-intégrées
- **Lutte contre les étrangers fautifs**: déficits d'intégration individuels en tant que mise en danger du vivre-ensemble dans la société
- Principe de l'«**encourager & exiger**»: activation en même temps que responsabilisation
- **Degré de l'intégration** pour piloter le séjour

Piñeiro, 2015

Pilotage du séjour: La politique suisse en matière d'intégration

- Quatre **principes**:
 - Respect des valeurs fondamentales de la Constitution fédérale et de l'ordre de l'Etat de droit
 - Apprentissage de la langue parlée du lieu de domicile
 - Intérêt pour les conditions de vie suisses
 - Manifestation d'une volonté de participer à la vie économique et d'acquérir une formation
- **Dépendance de l'aide sociale** ou délinquance
- Naturalisation en tant que récompense de l'intégration totale
- Sanctions en termes de droit du séjour pour les personnes «non-intégrées»

Piñeiro, 2015

Politique et matière d'intégration et pilotage du séjour

„La politique en matière d'intégration nous présente un étranger actif et activable, un sujet autonome qui est en mesure de se diriger lui-même motivé par ses propres intérêts, de modeler son comportement afin de participer de manière profitable aux différentes situations de vie. (...) La politique en matière d'intégration invite dès lors à saisir ses chances et en même temps à se percevoir soi-même comme un potentiel d'intégration à réaliser.“

(Piñeiro, 2015, S. 322-323)

Soziale Arbeit

Autorisation de cas de rigueur et transformation d'un permis F en permis B

Procédure: compétence cantonale, avec procédure de consentement auprès du SEM

Dispositions légales – critères d'examen:

- Degré de l'intégration:
 - Connaissances de la langue, activité lucrative,
 - Dettes et aide sociale,
 - Délinquance, situation familiale,
- Exigibilité du retour dans le pays d'origine:
 - Durée du séjour, santé,
 - Relations sociales au pays d'origine,
 - Propriété et connaissances linguistiques

Soziale Arbeit

Perte de l'autorisation

- **Causes de révocation selon l'art. 62 LEtr:**
 - Délinquance, atteinte à la sécurité et à l'ordre publics (entre autres poursuites), aide sociale
 - Dispositions différentes pour les citoyennes et citoyens UE et les ressortissants d'Etats tiers
 - Critères atténués pour les personnes titulaires d'une autorisation de résidence C
- **Exécution: Admissibilité et proportionnalité**
 - Révocation du permis de séjour B souvent par le biais d'une non-prolongation
- **Conséquences: Rétrogradation au permis F ou renvoi au pays de provenance**
 - Exigibilité du renvoi

Résultat: Activité lucrative précaire

- Activités peu qualifiées – bas salaires
- Relations de travail limitées dans le temps
- Horaires irréguliers / travail en équipes
- Salaire horaire
- Activité en concurrence avec la formation et la formation continue
- Dépendance vis-à-vis de personnes de référence bien intentionnées
- Manque de connaissance de ses propres droits ou des possibilités de faire valoir ceux-ci

- **Objectifs contradictoires:** insertion rapide dans le marché du travail pour améliorer la situation en termes de droit de séjour vs qualification durable
- Expérience professionnelle en tant que valeur centrale à fonction compensatoire
→ Dépendance

Citations: Activité lucrative précaire

«J'ai essayé de faire quelque chose. Payer moi-même et faire quelque chose moi-même. Et j'ai déjà parlé au patron : «S'il vous plaît...» – «Non. Si tu ne veux pas ce boulot...», si tu veux rester et travailler (sourire). Tu as du travail! Oui [...] C'est évident, bien sûr. Je ne savais rien. J'ai également cherché, un cours, les jours où j'ai congé. Y en avait pas. Alors, j'ai dit oui. Faut travailler.» (Jalal, Z. 1873-1888)

«Pas de Human Rights, pas de droits humains. C'est une chaîne qui te lie, tu dois rester et travailler. On veut des collaborateurs pour faire la vaisselle, pour faire la cuisine. Nos gens [suisses] au bureau doivent travailler, pour le bien de notre économie. Tu fais ça, tu restes. Il ne le dit pas directement, mais indirectement. Mais... Comment ne pas parler, puisque j'ai mal. Pas un an, deux ans. Mal pendant toute ma vie.» (Sasrikumar, Z. 2861-2873)

«Je veux chercher du travail. Mais je dis toujours: s'il vous plaît, s'il vous plaît, s'il vous plaît. J'espère que ces gens sont bien. Puisque tu n'as aucune idée des gens que tu suis. [...], mais si tu as une formation, tu peux dire: j'ai besoin de cette entreprise, tu peux lui faire comprendre, internet, ce que cette entreprise fait, le nombre de personnes par travailleur. Mais je n'ai pas le choix. [...] Il faut que cela marche. Egal que ce soit difficile ou pas difficile. Egal que ce soit des gens bien ou des gens pas bien. Egal, je peux le faire. Prier là où je ne sais pas faire.» (Habib, Z. 1352-1378)

Résultats: L'autorisation de séjour B est un cul-de-sac

- Autorisation de séjour B, un pas logique, sans alternative
- Nouvelles épreuves et nouveaux obstacles:
 - Obtention d'aide sociale (datant de longtemps)
 - Maladie
 - Dettes
 - Absence de certificats de langue
 - Durée de résidence permanente insuffisante

Les ruptures dans la biographie deviennent une menace existentielle

Chances réduites sur le marché du travail

→ **Le conflit entre les objectifs de l'obtention d'aide sociale et du maintien du statut devient aigu.**

Résultats: L'autorisation de séjour – un risque

- Obtention d'aide sociale – un risque pour le statut de séjour
- Nouvelles expériences de déstabilisation et d'impuissance
- Des évaluations institutionnelles contradictoires de la situation (p. ex. en matière de maladie) deviennent des problématiques existentielles

«La situation est comme ça: l'AI dit non, le social dit oui, mais à l'office des migrations, il y a des problèmes.»

(Sasrikumar, Z. 1553-1554)

- Déstabilisation supplémentaire par le discours politique actuel
- Effet de mise au pas

Citations: L'autorisation de séjour B – un risque

«Je ne sais pas (sourire). Oui, c'est, euh... trop difficile ça. Mais ma vie n'est pas simple. Pas simple. C'est trop difficile. La vie est trop difficile, quand t'as pas d'expériences, pas de formation, pas de bon travail et pas de bonne autorisation. Car mon autorisation, c'est le travail, rien que le travail (sourire). Cela veut dire que je ne sais pas ce qui arrivera demain. Je sais que pour aujourd'hui» (Habib, Z. 688-696)

«B par exemple, ils restent deux, trois ans sans boulot, et social et c'est fini.» (Artan, Z. 1012-1014)

«Avec le B, le problème c'est quand tu n'as pas de travail et pas de B. C'est comme ça (croise le deux index l'un avec l'autre). Ou tu as du travail, tu as un B. Et tu as un travail et t'es bien intégré, et c'est le C.» (Artan, Z. 1666-1669)

Citations: Le permis de séjour B – un risque

«Puis, il y a cette prolongation, et... c'était... moi... en 2015. La fin du social. Donc plus de social... Je dois vivre moi-même et cetera. Tout moi-même. J'ai ensuite trouvé un travail à 80% et, oh, je vois un peu de nourriture partout, cherche un don au restaurant et ainsi de suite, apporter des restes de nourriture. C'est ma vie... financière... Et puis, j'ai peu dépensé pour des courses. Et, euh, vivre ainsi, n'est-ce pas. Mais c'est un peu juste, j'ai beaucoup de douleurs, je dors toujours le jour. Quand je travaille, je dors le jour, toute la journée. Après ça va, je retourne au travail. Quand le travail commence, ça fait un peu mal, de bouger, bouger, et après, ça va mieux, puisque la musculature, quand elle tire, c'était bien. Puis, puis, je continue comme ça, très bien. Pour mon travail, je prends toujours des compliments. Car, égal le nombre de personnes qui viennent. J'anime comme je dois faire des programmes, enfin tout dans la tête. Quand il y a deux fois plus de personnes qui viennent, je lave tout de suite la fourchette. Je suis très fort. Mais après le travail, je suis naze, à nouveau les douleurs. La femme vient masser, les enfants dérangent toujours, je ne dors pas bien et... ce comprimé aide un peu. Je peux dormir toute la nuit, mais maintenant, ce comprimé n'aide plus. Et les douleurs.. je vis avec les douleurs, puisque l'office des migrations doit prolonger mon visa. Et, point de vue situation financière, à la fin, je dois régulièrement prendre une avance. 50%, et j'ai maintenant un contrat. 50% de travail. Et puis, de temps en temps, je fais des extras..»

(Sasrikumar, Z. 3367-3401)

Résultats: Autres incidences

- Discriminations structurelles continues sur le **marché du logement**
- Hétérodétermination dans la sphère de la **famille**
- Perception de la **santé** en tant que capital central
- **(Non)-connaissances linguistiques**, une source essentielle et fondamentale d'expériences d'impuissance
- Impossibilité d'agir pour son propre **projet biographique** conçu sur le long terme

Conclusions

- Les enchevêtrements structurels et institutionnels entraînent des **interactions précarisantes**
- **Les possibilités d'une révocation** ou d'une non-prolongation de l'autorisation de séjour ont un effet précarisant
 - Accès limité aux droits
 - Chances limitées de participer aux systèmes nationaux de protection
 - Conditions de vie globalement incertaines: effet contaminateur de la précarité
- L'incertitude – une **constante de base** permanente

Conclusions

- Rôle existentiel de l'**activité lucrative** (précaire)
 - **Individualisation** du statut de séjour et **responsabilisation** par la transformation du statut de F en B
 - Régimes des migrations - la **normalisation de la précarité**
 - **Absorption de la capacité d'attention** en raison de la nécessité de maîtriser immédiatement des risques biographiques
 - **Vulnérabilité accrue** par la combinaison de position et de marges de manœuvre
- ⇒ Institutionnalisation du parcours de vie en termes de politique migratoire
- ⇒ Non-recours à l'aide sociale – une stratégie individuelle de maîtrise – induite par des circonstances structurelles

Conclusions

- Le statut de séjour – un **système stratifié de droits** avec des possibilités d'ascension ou de descente
- **Invitations à l'ascension**: sécurité et capacité d'action
- **L'indépendance vis-à-vis de l'aide sociale** – un critère essentiel de l'**ascension**
- **La dépendance de l'aide sociale** – un critère essentiel de la **descente**
- **Maintien du statut grâce au non-recours** et travail précaire malgré une grande vulnérabilité
- **Cercle vicieux**: La privation des systèmes publics de protection et de conseil augmente la vulnérabilité encore davantage